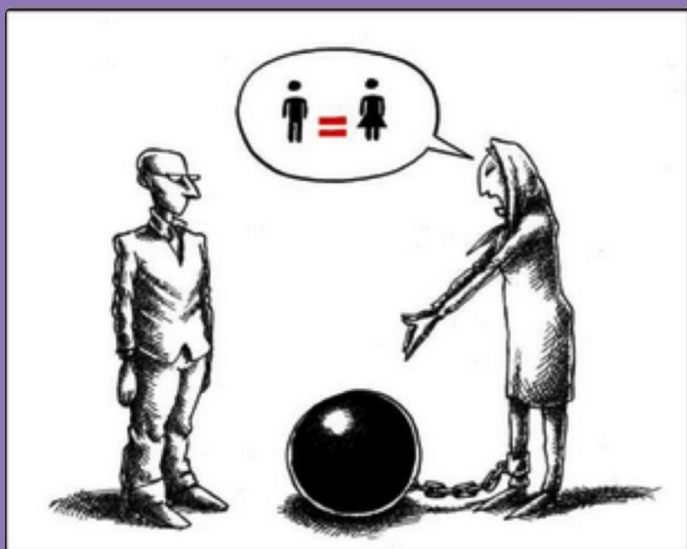


2^e Rapport d'évaluation intermédiaire « Genre et Développement »

Évaluation de la mise en œuvre, en 2015,
de la Stratégie Genre et Développement 2013-2017

Rapport n°2016-09-26-INT-023 publié le 14 octobre 2016
Suite à la demande d'évaluation par le HCE formulée par le CICID du 31 juillet 2013

Danielle BOUSQUET, Présidente du HCE
Maxime FOREST, Président de la Commission Droits des Femmes
et Enjeux internationaux et européens
Serge RABIER, co-rapporteur
Marie-Annick Bourdin, co-rapporteure



RECOMMANDATIONS

- ✓ **Recommandation N°1 :** Confirmer l'objectif de la France d'atteindre 50% d'engagements bilatéraux marqués genre en 2017, en intensifiant l'intégration transversale du genre (marqueur 1). Le cas échéant, fixer un objectif intermédiaire pour 2016 à 32%, moyenne du CAD.

- ✓ **Recommandation N°2 :** Accroître la visibilité des engagements de la France en augmentant substantiellement la très modeste proportion de projets financés visant l'égalité à titre principal (marqueur 2).

- ✓ **Recommandation N°3 :** Consolider la démarche de transparence et redevabilité en communiquant des données comparables (montants en euros), exhaustives (tous Ministères et opérateurs concernés) et réconciliables, sans distorsions excessives, avec les données figurant dans les documents annexés au PLF et celles transmises par le Trésor au CAD de l'OCDE. Une version synthétique de cette déclaration, par Ministères et Agences, sera demandée au Trésor pour les données 2016.

- ✓ **Recommandation N°4 :** Renforcer et élargir l'appropriation de la perspective de genre : réaffirmer le portage politique en interne, étoffer les équipes de coordination et le réseau de référent.e.s, intensifier l'effort de formation au-delà des actions de sensibilisation, mobiliser les opérateurs sous tutelle, soutenir les associations françaises spécialisées sur les questions d'égalité femmes-hommes, en incluant celles spécialisées sur les femmes handicapées.

- ✓ **Recommandation N°5 :** Anticiper dès à présent l'achèvement de la stratégie en 2017 en traçant les lignes directrices d'une démarche holistique et transformative, faisant de la perspective de genre et de l'objectif d'égalité l'un des principaux leviers d'une aide au développement efficace. S'assurer de sa bonne articulation avec la Stratégie attendue sur les DSSR.

Encadrées et figurant en italiques, des suggestions plus détaillées complètent, dans le texte du rapport, les Recommandations N° 4 et 5.

LISTE DES ACRONYMES

- **AES** – (Division) Appui environnemental et social de l'AFD
- **AFD** – Agence française de Développement
- **ANR** – Agence nationale de la recherche
- **APD** – Aide publique au Développement
- **AGNU** – Assemblée générale des Nations Unies
- **CAD de l'OCDE** – Comité d'Aide au Développement de l'Organisation de Coopération et de Développement économiques
- **CF** - Campus-France
- **CICID** – Comité interministériel de la Coopération internationale et du Développement
- **CIRAD** - Centre de coopération International en Recherche Agronomique pour le Développement
- **CIT Genre** – Cadre d'Intégration transversal genre de l'AFD
- **CNCD** - Commission nationale de la coopération décentralisée
- **CNRS** – Centre national de la Recherche scientifique
- **COP** – Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations-Unies contre les changements climatiques)
- **CPD** – Commission sur la Population et le Développement
- **CSNU** – Conseil de Sécurité des Nations Unies
- **CSW** – Commission de la Condition de la Femme
- **DGM** – Direction générale de la Mondialisation (MAEDI)
- **DOS II** – Ile Document d'Orientation Stratégique « Genre et Développement »
- **DSSR** – Droits et Santé sexuels et reproductifs
- **DPT** – Document de Politique transversale
- **EF** - Expertise France
- **ETP** – (emploi) équivalent temps plein
- **FNUAP** – Fonds des Nations Unies pour la Population
- **FSP** - Fonds de Solidarité prioritaire
- **HCE** – Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes
- **IRD** – Institut de Recherche pour le Développement
- **MAEDI** – Ministère des Affaires étrangères et du Développement
- **MENESR** – Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
- **ODD** - Objectifs du Développement durable
- **PIB** – Produit intérieur brut
- **PLF** – Projet de Loi de Finances
- **PNUD** – Programme des Nations-Unies pour le Développement
- **RSE** – Responsabilité sociale des Entreprises
- **UNICEF** – Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

SOMMAIRE

Table des matières

PARTIE 1 – RENDRE EFFECTIVE ET VISIBLE L'INTÉGRATION DU GENRE DANS L'AIDE FRANÇAISE.....	5
1. FACE A L'OBJECTIF DE 50% EN 2017, LA PART D'AIDE BILATERALE MARQUEE GENRE N'EST QUE DE 17% EN 2015	5
2. LOIN DE L'OBJECTIF DES 50%, MAIS DES AVANCEES STRUCTURELLES	6
3. COMPARAISON INTERNATIONALE : LA MOYENNE DES MEMBRES DU CAD EST DE 32%.....	6
4. DE LA DIFFICULTE A METTRE EN PERSPECTIVE LES ELEMENTS FOURNIS PAR LES OPERATEURS ET LES DONNEES FOURNIES AU CAD	7
PARTIE 2- RENFORCER ET ÉLARGIR L'APPROPRIATION DE LA PERSPECTIVE DE GENRE.....	9
1. LES CADRES INSTITUTIONNELS ET LES OUTILS D'INTEGRATION DU GENRE ONT ETE MIS EN PLACE PAR LES 2 PRINCIPAUX ACTEURS .	9
2. LES STRUCTURES DE PILOTAGE DEVRAIENT S'ETOFFER.....	9
3. ELARGIR LA MOBILISATION DU RESEAU DE REFERENT.E.S.....	10
4. INTENSIFIER ET ELARGIR LES FORMATIONS.....	10
5. MOBILISER LES OPERATEURS SOUS TUTELLE	11
PARTIE 3- APPUYER LA RECHERCHE ET INTENSIFIER LE DIALOGUE POLITIQUE.....	13
1. RENFORCER LA RECHERCHE, PARENT PAUVRE, SUR LE THEME GENRE ET DEVELOPPEMENT	13
2. INSTITUTIONNALISER ET ETOFFER LE DIALOGUE BILATERAL.....	13
3. REAFFIRMER L'ENGAGEMENT MULTILATERAL ET INSCRIRE RESOLUMENT LE GENRE DANS LES ODD	14
4. CAPITALISER SUR LES ACQUIS DE LA STRATEGIE 2013-2017 ET ASSURER UNE ARTICULATION ETROITE AVEC LA STRATEGIE SUR LES DROITS ET LA SANTE SEXUELS ET REPRODUCTIFS.....	15
CONCLUSION.....	16
ANNEXES.....	17
ANNEXE I – LISTE DES PERSONNES AUDITIONNEES.....	17
ANNEXE II - REMERCIEMENTS AUX MEMBRES DE LA COMMISSION ET DU GT-CPI	18
ANNEXE III – SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT DU HCE SUR L'ANNEE 2014	19

INTRODUCTION

La France s'est engagée à « placer l'égalité femmes-hommes de façon transversale au cœur de la politique française de développement » lors de l'adoption du 2^e Document d'Orientation Stratégique Genre et Développement 2013-17 (DOS II) par le Comité interministériel de la Coopération internationale et du Développement (CICID) le 31/7/2013, puis de la Loi d'Orientation et de Programmation relative à la politique de Développement et de Solidarité Internationale du 7/7/2014.

Le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes (HCE) a été invité par le CICID en 2013 à procéder à l'évaluation annuelle de la mise en œuvre du DOS II. La Commission Droits des femmes et Enjeux internationaux et européens du HCE a d'emblée abordé le processus d'évaluation dans un esprit de dialogue constructif avec les principaux acteurs que sont le Ministère des Affaires étrangères et du Développement international (MAEDI) et l'Agence Française de Développement (AFD) : co-construction des indicateurs, examen des premiers rapports 2014 et auditions des deux principaux acteurs pour l'année 2014.

Pour l'évaluation de l'année 2015, la Commission a poursuivi cette démarche d'accompagnement et d'encouragement au succès des efforts engagés. Elle est pleinement consciente de ce que tout processus de changement structurel requiert du temps, d'une part, et, d'autre part, que le processus d'intégration transversale du genre dans les politiques d'aide au développement est d'autant plus complexe qu'il vise des inégalités intériorisées et « invisibles », dont l'évocation et le traitement par les pouvoirs publics, Organisations internationales, Agences d'aide, société civile, suscitent des résistances persistantes. Elle n'en constate pas moins que la diffusion et l'appropriation des objectifs du DOS II restent encore trop fragmentaires, entravant la dynamique enclenchée et portée de bonne foi par les équipes de coordination, limitant de fait la traduction concrète des engagements ambitieux adoptés en 2013.

Il est urgent d'intensifier les efforts. Sur tous les plans : portage politique, engagements financiers, dispositif opérationnel, mais aussi en matière de recherche sur les inégalités entre les sexes. S'il en était besoin, au-delà des concepts de droits humains, de justice sociale et de développement durable, qui sont au fondement de la politique étrangère de la France et de sa stratégie en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, les données publiées fin août par le PNUD peuvent aussi contribuer à nourrir la réflexion. Le « rapport sur le développement humain en Afrique » souligne le coût des inégalités de genre, estimé à 95 milliards de dollars en 2015, soit 6% du PIB du continent. Il montre l'ampleur du chemin à parcourir pour faire accepter, adopter et assurer l'effectivité des législations, en transformant les perceptions sociales et rompant avec les pratiques néfastes (excision, mariages forcés et précoces...), ainsi qu'assurer la pleine participation économique, sociale et politique des femmes, en autorisant leur accès à l'ensemble des capacités et ressources.

La mise en œuvre du DOS II a franchi le cap de la mi-parcours, lorsque nous publions ce rapport intermédiaire en septembre 2016. Elle requiert une plus forte mobilisation des autorités publiques, conférant une plus grande visibilité à la stratégie et contribuant à motiver un plus grand nombre d'acteurs et actrices engagé.e.s au service de la diplomatie et du développement. Certains membres du Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'OCDE se sont engagés plus tôt que la France dans une politique d'intégration du genre dans leur Aide publique au Développement (APD) ; ce, en ayant mesuré l'importance de promouvoir l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes pour accélérer et consolider le développement des pays récipiendaires, mais également pour renforcer l'efficacité de l'APD, dans des contextes budgétaires par ailleurs de plus en plus contraints.

La France reste loin des objectifs d'engagements financiers fixés en 2013, mais aussi de la moyenne du CAD de l'OCDE. Le Haut Conseil à l'égalité forme le vœu que ce rapport contribue aux réflexions et décisions du CICID, qui devrait se tenir au début novembre 2016.

*Ce rapport sur l'année 2015 se décline selon le cadre logique du DOS II et des indicateurs élaborés conjointement en Commission. Il s'inscrit dans le prolongement du rapport sur l'année 2014 et ne reviendra sur certains des points déjà évoqués que lorsqu'ils appellent des analyses complémentaires. Le rapport 2015 s'intéresse plus spécifiquement à deux questions : **problématique des financements et renforcement de l'appropriation de la perspective de genre.***

PARTIE 1 – RENDRE EFFECTIVE ET VISIBLE L'INTÉGRATION DU GENRE DANS L'AIDE FRANÇAISE

Objectif 1 – « Prise en compte du genre dans tous les instruments de financement du développement »

Objectif stratégique : Introduire des mécanismes de prise en compte du genre dans les procédures d'élaboration, de suivi et d'évaluation des projets afin que, d'ici 2017, tous les projets et programmes de l'APD française prennent en compte l'analyse genre à toutes les étapes : préparation, instruction, mise en œuvre et évaluation.

Indicateurs : En 2017, 100% des projets et programmes financés sont notés par le marqueur genre de l'OCDE, et au moins 50% reçoivent la note 1 ou 2, à l'exception de l'aide budgétaire globale ou sectorielle ou de lignes de crédit non affectées.

1. Face à l'objectif de 50% en 2017, la part d'aide bilatérale marquée genre n'est que de 17% en 2015 ...

S'appuyant sur les données de la Direction générale du Trésor, compilées selon les paramètres agréés par le réseau du CAD sur l'Égalité femmes-hommes, la Commission ne peut que souligner la faible proportion de l'APD bilatérale marquée comme intégrant l'égalité des sexes comme un « objectif significatif » (marqueur 1), et la part trop faible de cette aide marquée consacrée à des projets ayant l'égalité pour « objectif principal » (marqueur 2).

Pour mémoire, l'enveloppe d'APD française totale s'est élevée à 8 milliards d'euros en 2015. Le CAD retient pour base les engagements d'APD bilatérale « examinée », soit 5,6 Md € en 2015 (hors aide multilatérale, annulations de dette...).

L'aide marquée genre s'élève à 932 M€, soit 17% de l'aide bilatérale examinée :

- **9 M€, soit 0,16%** des engagements, visent l'égalité comme « objectif principal » ;
- **923 M€** l'intègrent comme un « objectif significatif ».

Cette proportion reste très éloignée de l'objectif de 50% en 2017 fixé dans le DOS II, ainsi que de la moyenne des membres du CAD.

Aide centrée sur le genre – en millions d'euros	2013	2014	2015 (prov.)
a) Objectif principal (marqueur 2)	36	27	9
b) Objectif significatif (marqueur 1)	423	696	923
<i>Bbis) Objectifs principal et significatif</i>	459	723	932
c) Examiné, non orienté (marqueur 0)	2 125	4 196	4 636
d) [(a)+b)+c)] Total projets examinés	2 583	4 919	5 569
Objectifs 1 et 2 / Total de l'aide examinée [(a)+b)]/d)	18%	15%	17%
e) Non examiné	1 317	464	775

Données DG Trésor, celles pour 2015 sont provisoires (en cours d'examen et validation par le CAD de l'OCDE), celles de 2013 ont été reconstituées par le Trésor, pour comparaison, sur la base des critères Gendernet actuels.

2. Loin de l'objectif des 50%, mais des avancées structurelles

La Commission ne peut que constater que la proportion d'aide marquée, à 17%, et la tendance, certes ascendante, de 15% en 2014 à 17% en 2015, restent assez éloignées de la « masse critique » et de la trajectoire requise pour atteindre l'objectif des 50% en 2017.

La Commission n'en relève pas moins, dans ce tableau de la DG Trésor, 3 avancées de bon augure pour l'amélioration tant de l'intégration de l'égalité que de la redevabilité :

1/ l'accroissement assez significatif des montants d'aide marquée (de 723 M à 932 M€), que les seuls ratios tendent à masquer. Il est d'autant plus notable que l'AFD nous a indiqué avoir procédé à une vérification plus rigoureuse de son marquage en 2015 ;

2/ la proportion de 85% de projets examinés au prisme du genre est encourageante à l'aune de l'objectif d'un marquage de 100% des projets/programmes en 2017 (et ce, malgré le recul sur le solde « Non examiné » de 2014). Les progrès en matière de « marquage » par les opérateurs : 100% pour l'AFD et le MAEDI, variables pour d'autres Administrations, sont une première étape de la sensibilisation. La Commission salue de nouveau la mobilisation des autres Ministères stimulée par le Trésor, et par le MAEDI auprès des Agences sous tutelle.

3/ le Trésor a cessé d'inclure les frais d'écolage dans les données transmises au CAD, conformément à la redéfinition du périmètre de l'aide comptabilisée. Notre rapport sur l'exercice 2014 évoquait les sérieux doutes suscités par l'inclusion des frais d'écolage. Alors qu'elles n'étaient sous-tendues par aucune stratégie de promotion de l'égalité ou de rééquilibrage au profit des étudiantes par filière ou par pays, ces données compilées a posteriori généraient un biais à fort impact comptable : 68% du total de l'APD marquée de l'époque. Campus-France, et non le MENESR pourtant sollicité, a aidé à clore ce débat.

3. Comparaison internationale : la moyenne des membres du CAD est de 32%

La synthèse du CAD sur l'aide consacrée à l'égalité de genre publiée en mars 2016 établit à 32% la moyenne de l'APD marquée genre sur 2013/14 des 29 membres. Avec une moyenne biennale de 17%, la France se situe au 23^{ème} rang. Le tableau ci-dessous, établi à des fins de comparaison, est destiné à alimenter les réflexions.

En M. USD (2013)	Allemagne		Royaume-Uni		France	
	2013	2014	2013	2014	2013	2014
Objectif principal	222	228	420	1,887	48	36
Objectif secondaire	4,645	5,602	2,069	1,895	561	917
Non orienté	6,854	9,126	1,980	2,446	2,524	5,310
Non examiné	499	322	1,521	1,297	2,923	600
Total aide bilatérale ventilable	12,221	15,279	5,990	7,526	6,056	6,863
% marqué / aide examinée	42%	39%	56%	61%	19%	15%

4. De la difficulté à mettre en perspective les éléments fournis par les opérateurs et les données fournies au CAD

Sans viser une réconciliation exhaustive, usuellement complexe en matière d'APD, la Commission n'en a pas moins constaté la difficulté à mettre en perspective les données communiquées par l'AFD et le MAEDI dans leurs rapports sur la mise en œuvre du DOS II, en regard des chiffres de la DG Trésor et du CAD, voire des annexes du PLF, et donc d'apprécier la portée des progrès de l'intégration du genre dans leurs actions.

L'AFD nous a communiqué dans ses rapports sur 2014, puis 2015, des pourcentages de projets menés par la Direction des Opérations marqués 1 ou 2, mais non leur valeur en euros. En revanche, pour les projets de la Division du Partenariat avec les ONG, le nombre et le montant en euros sont indiqués en 2015.

AFD	Projets marqués 1 ou 2 / nombre total projets 2015	Ratio projets marqués /total 2015	Ratio 2014
Total : tous projets AFD confondus (Dir Op et Div ONG)	95 sur 229 (dont 10 marqués 2)	41,5%	51,4%
• % projets Dir Opérations	54 sur 158 (4 marqués 2)	34,2%	43,8%
• Montant projets Dir Op	/	/	/
• - % projets ONG	41 sur 71 (6 marqués 2)	57,7%	67%
• Montant Projets ONG	38,4M€ sur 64,6M€	59,4%	/

(Données AFD pour 2015)

La Commission souhaite rappeler que, parmi les indicateurs co-construits par le HCE avec les opérateurs, l'indicateur-clé 1.4 requiert la communication de la liste, du nombre, du pourcentage et du montant total des projets marqués par niveau (0, 1, 2) et leur répartition sectorielle.

Pour sa part, le MAEDI restitue le cadre et des tableaux généraux sur l'APD 2014. Il note que 100% des projets soumis par le réseau diplomatique ou initiés par le Ministère sont examinés et marqués. Il ne cite, pour la part des données marquées par le MAEDI même, que les données FSP (Fonds de Solidarité prioritaire) 2014 et 2015. La Commission invite à inclure dans ses prochains rapports les données relatives à la prise en compte du genre par les autres opérateurs sous sa tutelle (hors AFD), et dans les programmes qu'il pilote (aide alimentaire, action humanitaire, bourses...), ou appuie, tels la coopération décentralisée (cf site CNCD : le genre figure comme un critère incitatif dans la sélection des projets co-financés ; l'Atlas français de la coopération décentralisée cite un total d'engagements de 59 M€ en 2015).

MAEDI	Nombre de projets marqués 1 ou 2	Ratio projets marqués / total	Valeur projets marqués
Total Projets FSP 2015 (hors Muskoka 20M€, à l'AFD)	27 sur 28 (2 marqués 2)	96%	16,43M €
Total Projets FSP/FSD 2014	26 sur 42 (3 marqués 2)	67%	29,96 M €

Il est difficile de projeter sur ces bases un semblant de désagrégation des 932 M€ marqués genre déclarés au CAD pour 2015. Les distorsions entre les ratios qui nous sont communiqués (41% ou 96% sur des bases limitées et mal identifiées) et les données agrégées déclarées (17%) sont préoccupantes. La Commission sollicitera du Trésor un tableau synthétique des données 2016 (montant, ratio marqué) émanant des principales entités déclarantes.

En conclusion sur la question des financements, la Commission mesure bien que l'intégration transversale du genre ne relève pas que de l'analyse des montants engagés. Tous les donateurs et la société civile ont

expérimenté le fait que la prise en compte de l'égalité des sexes dans les projets et programmes constitue un processus, long et complexe, s'appuyant notamment sur l'élaboration de procédures cohérentes, la formation des agent.e.s, la conception de projets adaptés sur la base d'un dialogue avec les partenaires du pays. Elle constate au demeurant que les deux principaux acteurs ont continué de progresser, notamment sur les deux premiers volets (infra), depuis le rapport sur l'année 2014.

La Commission continue de plaider pour une augmentation de l'APD française conforme aux engagements internationaux de la France. Elle a donc noté avec intérêt l'annonce du Président de la République de l'augmentation des fonds propres de l'AFD, faisant passer sa capacité d'intervention de 8 à 12 Mds€ fin 2016.

Autant le potentiel d'intensification de l'intégration transversale du genre dans l'APD dans les projets marqués 1 est vaste et ne requiert pas en soi une augmentation drastique des moyens sur la mission « Aide au Développement » pour progresser vers les 50% d'APD marquée, autant l'enveloppe consacrée aux projets marqués 2, ciblant l'égalité des sexes « à titre principal » est tombée à un niveau dérisoire (36 M€ en 2013, 9 M€ en 2015) et requiert, pour témoigner de l'engagement français, un accroissement substantiel.

La Commission estime qu'il est rare qu'un projet n'ait pas d'impact sur l'égalité des sexes, positif en ce qu'il ouvre des perspectives d'autonomisation des femmes, ou négatif en ce qu'il aggrave le déséquilibre en renforçant le système patriarcal et la marginalisation des femmes. Elle considère que le potentiel d'amélioration de la prise en compte du genre et d'intégration d'une composante genre « à titre significatif » dans un spectre élargi de projets est bel et bien là. Sans minimiser l'effort d'adaptation requis, mais tablant sur la dynamique engagée, il semble que l'augmentation des projets marqués 1 demande pour l'essentiel deux leviers : la réaffirmation de l'engagement politique en faveur de l'égalité des sexes (communication publique et interne), et un accroissement des moyens humains et administratifs dédiés à la prise en compte du genre (agent.e.s, formations). Ces leviers devraient conforter la mobilisation tant des agent.e.s que des bénéficiaires de l'APD, et désamorcer les possibles résistances des pays-hôtes, comme des acteurs et actrices des politiques de développement.

En revanche, la Commission plaide en faveur d'une augmentation substantielle de l'enveloppe de 9M€ (ou 0,16% des engagements examinés), pour les projets marqués 2, ciblant l'égalité « à titre principal ». Accroître ce volet des crédits constituerait un signal fort de la volonté politique de s'attaquer aux défis structurels qui entravent l'égalité dans le monde, et conforterait le plaidoyer comme le positionnement français dans les enceintes internationales (la France était au 21^e rang des contributeurs volontaires auprès d'ONU-Femmes en 2015). Ces projets sont d'ailleurs souvent à faible coût, mais à fort potentiel de long terme et d'essaimage, tels des projets d'appui à des réformes législatives (statut personnel des femmes, droit de propriété ou à l'héritage, lutte contre les violences, parité..), ou en partenariat / soutien aux Organisations internationales (ONU-Femmes, FNUAP...), ainsi que des subventions aux associations / coopératives féminines locales....

PARTIE 2- RENFORCER ET ÉLARGIR L'APPROPRIATION DE LA PERSPECTIVE DE GENRE

Objectif 2 – « Appropriation des questions de genre par les agents et les services »

Objectif stratégique : Sensibiliser les agent.e.s du MAEDI et de ses opérateurs aux enjeux de genre et développement, développer les modules genre dans les plans et guides de formation interne.

Indicateurs : 30% des rédacteur.trice.s, des chefs de pôle et des sous-directeur.trice.s de la DGM ; 30% des chef.fe.s de projets et des managers de l'AFD ont reçu une formation ou une sensibilisation sur le genre en 2014, 50% en 2015, 75% en 2016 et 90% en 2017. Elargissement progressif de l'indicateur aux autres opérateurs.

1. Les cadres institutionnels et les outils d'intégration du genre ont été mis en place par les 2 principaux acteurs

La Commission réitère l'appréciation formulée l'an passé sur la qualité du travail réalisé à l'AFD pour permettre la mise en œuvre opérationnelle du « Cadre d'Intervention Transversal 2014-17 sur le genre et la réduction des inégalités femmes-hommes », adopté en mars 2014. L'équipe dédiée de la Division Appui environnemental et social (AES) a développé une série de procédures (avis développement durable intégrant les impacts sur le genre parmi ses 6 critères, référent.e.s...) et d'outils méthodologiques détaillés de référence (dont les 8 boîtes à outils sectorielles élaborées en 2014 et 2015, 44 profils pays genre -27 en 2014- ...), accessibles sur le site AFD.

Le MAEDI avait entamé l'aménagement de ses procédures en 2013 et érigé le genre en critère systématique d'octroi des financements ; outre l'élaboration de ses propres outils (consolidation du vademecum des Conseiller.e.s de Coopération, fiches genre et marqueur), la sous-direction du développement humain de la DGM a su aussi tirer parti des outils de l'AFD.

2. Les structures de pilotage devraient s'étoffer

En revanche, la Commission constate avec regret que sa recommandation sur le « renforcement mesuré, a minima » de l'équipe de coordination au MAEDI n'a pas été suivie en 2015. Elle persiste à estimer que son rôle est crucial pour dynamiser le réseau et accompagner par des échanges soutenus avec les Postes l'analyse des inégalités et les actions à mener. Elle espère en conséquence que le renfort d'un demi-ETP (équivalent temps plein) annoncé pour 2016 sera suivi d'un nouveau renfort en 2017.

Pour sa part, l'AFD souligne le renforcement de l'équipe de la Division AES (de 9 à 15 personnes entre 2014 et 2016) : l'équipe de coordination genre, toujours composée de 2 personnes (1,8 ETP), bénéficie de l'appui sur les enjeux de genre des autres chargé.e.s de mission sur une base sectorielle. A contrario, la Division du Partenariat avec les ONG, alors que ses missions se sont élargies, ne dispose plus que d'un quart d'ETP pour le poste de référente genre (3/4 ETP en 2014, 1/4 ETP en 2015) ! C'est clairement insuffisant.

3. Elargir la mobilisation du réseau de référent.e.s

L'AFD souligne dans son rapport le rôle central et la contribution dynamique des référent.e.s-genre, tant au siège qu'en Agences. Le réseau s'est au demeurant renforcé en 2015, 25 au siège et 34 dans le réseau d'Agences (22 et 21 respectivement en 2014).

Au regard de la priorité accordée par la France au continent africain et de l'état de l'égalité des sexes dans la plupart des 16 pays pauvres prioritaires retenus par le CICID, la Commission souligne l'importance de la désignation de référent.e.s genre dans les Agences compétentes pour les pays encore manquant sur la liste datée de mai 2016 : Burundi (Ag. Nairobi), Djibouti, Guinée, Mauritanie, Rép. Centrafricaine (Ag. Yaoundé), Tchad, Togo.

Le MAEDI comptait 95 (contre 80 l'an passé) correspondant.e.s genre dans les Postes et 5 points focaux dans les Directions géographiques. Ce réseau s'est étendu, le nombre de rapports transmis à la demande de la DGM s'est accru (45 en 2014 et 55 en 2015, le ratio sur environ 130 Postes de plein exercice reste inférieur à la moitié).

Pour les 16 pays prioritaires d'Afrique sub-saharienne, la même remarque vaut sur l'importance de désigner des correspondant.e.s genre pour les 4 Postes manquants : Bénin, Djibouti, Mauritanie, République centrafricaine (cf résolutions CSNU 1325 et suivantes, dites « Femmes, Paix et Sécurité »). Par ailleurs, dans le contexte régional et onusien, un dialogue actif avec la Tunisie pourrait être mutuellement bénéfique.

4. Intensifier et élargir les formations

Le renforcement des capacités est l'un des éléments-clé du succès de la Stratégie. La Commission note la poursuite de l'effort de sensibilisation sur un rythme soutenu pour atteindre l'objectif des 50% d'agent.e.s en 2015. Alors que la quasi-généralisation (90% du personnel) des sensibilisations est attendue en 2017, nous appelons les acteurs à dépasser le stade de la sensibilisation et intensifier les formations proprement dites, seules à même de permettre aux agent.e.s de s'approprier pleinement la perspective de genre et les objectifs de la Stratégie :

Le MAEDI a atteint un taux de 52%, avec 1001 agent.e.s de catégorie A sensibilisé.e.s sur un total de 1917 (soit 619 en 2013-14 et 382 en 2015).

Il est difficile en revanche de faire ressortir la proportion d'agent.e.s d'encadrement sensibilisé.e.s (10% ?). L'on rappellera sur ce point le stimulus important que constitue l'engagement des échelons politiques et hiérarchiques.

La question de la durée des « sensibilisations » (1 à 3H), distinctes de vraies formations, a déjà été évoquée l'an passé. La Commission réitère que la complexité des enjeux en matière de genre requiert des formations plus longues, permettant d'analyser la situation dans les pays d'affectation, puis d'élaborer un dialogue et des projets adaptés. Lors de l'audition du DGM adjoint, qui soulignait la contrainte liée à la mobilité des agents et la diffusion d'outils pédagogiques pour y pallier, elle a suggéré l'utilité de capitaliser sur les sensibilisations initiales succinctes avec des « sessions de rappel » ou ajustées aux besoins.

L'AFD a également atteint le taux de « sensibilisation » et formation de 50% des agent.e.s du siège, en 2014-15 : 127 participant.e.s, dont 13 managers et la moitié des chef.fe.s de projet, sur 253 personnes. Une session a été menée en 2015 au bénéfice de 40 Directeur.rice.s d'Agences (sur 71). L'équipe de l'Agence à Cotonou a reçu une formation sur place en 2015, d'autres étaient programmées en 2016.

Outre la distinction entre « sensibilisations » et formations évoquée ci-dessus, la Commission souligne l'importance de la généralisation de la formation des personnels des Agences : encadrement, référent.e.s et leurs collègues porteur.se.s de projets, pour faire émerger un plus grand nombre de projets prenant en compte les enjeux de genre.

5. Mobiliser les opérateurs sous tutelle

La Commission invite le MAEDI à présenter dans son prochain rapport une synthèse structurée de la mobilisation des opérateurs sous tutelle, à l'exception de l'AFD, faisant ressortir leurs engagements en termes d'intégration du genre pris au titre des Contrats d'Objectifs et de Moyens, et leur traduction opérationnelle sur une période comparable. Les éléments fournis pour l'année 2015 ne permettent pas pleinement de faire apparaître l'appropriation (dont l'usage du marqueur), ni la dynamique de prise en compte du genre.

La Commission invite à mieux tirer parti du potentiel de diffusion des valeurs d'égalité auprès d'un large public par France Medias Monde et CFI, les Instituts, voire les Alliances.

La Commission a auditionné Campus-France (CF) et, pour la seconde année, Expertise France (EF). La Directrice générale de Campus France a indiqué que près de 55% des 300.000 étudiant.e.s étranger.e.s inscrit.e.s dans une université en France étaient des femmes, s'orientant en majorité vers les filières sciences sociales et humaines (19% en filières scientifiques). En termes de région d'origine, les femmes sont sous-représentées dans les effectifs provenant d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient (47%) et d'Afrique (42%, i.a. Sénégal 37%). Répondant aux questions liées au débat sur la comptabilisation des frais d'écologie, elle a confirmé que CF ne menait pas de politique spécifique -incitation, sélection- en direction des femmes. Le 1^{er} Contrat d'Objectifs et de Moyens, venant de s'achever, ne comprenait pas d'objectif de genre ; le second, en préparation, en comprendrait.

La Commission encourage une réflexion sur des objectifs de rééquilibrage par pays d'origine ou par filière au profit des femmes africaines et méditerranéennes, et plus largement, invite Campus France à contribuer, sur la base des missions et ambitions qui sont les siennes, à la réflexion conduite par l'ensemble des acteurs des politiques de développement concernant l'objectif d'égalité et l'intégration d'une perspective de genre.

Le Directeur général délégué d'Expertise France a indiqué qu'un Contrat d'Objectifs et de Moyens 2016-18 venait d'être conclu, intégrant la dimension de genre (définition d'une politique globale traitant des enjeux de genre en 2017). Il a rappelé qu'EF avait nommé une référente genre, intégrait déjà une composante égalité des sexes dans certains de ses projets, sous réserve de l'accord des bailleur et récipiendaire (contrainte qui se renforcera avec l'objectif d'auto-financement en 2020) ; elle visait la constitution à terme d'un vivier paritaire d'expert.e.s.

Nous encourageons une intégration accrue des enjeux d'égalité et de genre dans les projets, ainsi qu'une féminisation des libellés des appels à candidatures d'expert.e.s et, plus largement, du site d'EF.

Pour faire progresser ces différents points, la Commission ne saurait trop souligner l'importance d'un portage politique interne au plus haut niveau, mobilisateur et modèle à la fois, tant pour l'encadrement hiérarchique du

MAEDI et de l'AFD, que pour celui des autres opérateurs sous tutelle, pour accélérer la transition et stimuler la dynamique lancée. La réaffirmation et la traduction en interne des engagements forts pris au niveau international (salués ci-dessous, cf objectifs 4 et 5) nous semblent encore devoir s'imposer.

En conclusion sur ce volet appropriation de la perspective de genre, la Commission, comme souligné sous le volet financements, constate que peu de projets sont dépourvus d'impact sur l'égalité des sexes. Cet impact peut être positif pour les femmes, améliorant leur statut et leur autonomisation, ou négatif, confortant le système de domination masculine et aggravant la marginalisation politique (participation à la décision, statut de mineure...), économique (accès aux ressources, marchés, emploi) technologique ou sociale des femmes.

Elle suggère par conséquent de réfléchir à un changement de la perspective, qui était ainsi résumée dans l'un des rapports : « identifier avant le lancement de l'instruction les projets disposant d'un potentiel d'intégration du genre », en « identifier comment prendre en compte les besoins, et plus largement les intérêts, des femmes dans tout projet en phase d'identification, avant le lancement de l'instruction ». Ceci suppose une formation prioritaire des équipes à l'étranger. Une telle démarche aurait le mérite de favoriser une action transformative à travers les projets de développement, de concourir davantage à l'autonomisation des femmes et d'aborder dès l'amont la situation personnelle des filles et des femmes dans le contexte plus large de projets à dimension économique, technologique ou d'infrastructures.

La Commission, comme elle l'avait déjà suggéré l'an dernier, souhaite faire évoluer l'évaluation des deux derniers exercices du DOS II, en passant d'une approche quantitative à une démarche qualitative, permettant de mesurer et d'apprécier les avancées et résultats du processus d'intégration du genre mené en application de la Stratégie.

Elle sollicite des deux acteurs l'inclusion dans leurs futurs rapports d'une analyse plus poussée mettant en perspective les avancées, mais aussi les freins et résistances à l'intégration transversale du genre.

PARTIE 3– APPUYER LA RECHERCHE ET INTENSIFIER LE DIALOGUE POLITIQUE

1. Renforcer la recherche, parent pauvre, sur le thème genre et développement

Objectif 3 – « Renforcement de la recherche sur le thème genre et développement »

Objectif stratégique : Encourager l'essor de projets de recherche sur le genre afin d'améliorer les pratiques de développement.

La Commission a constaté que les projets de recherche et développement figuraient en « parent pauvre » de la Stratégie. Elle invite à une meilleure valorisation des travaux de recherche et développement commandités par l'AFD et le MAEDI. Elle suggère qu'une restitution synthétique des résultats des 4 projets de l'ANR (2010-13, 2012-16), ainsi que du CIRAD et de l'IRD, esquissés succinctement dans le rapport sur 2015, soit présentée dans le rapport du MAEDI sur l'année 2016 ; ce, pour permettre une meilleure compréhension du champ couvert et faciliter l'échange avec d'autres chercheur.e.s et ONG, impliqué.e.s notamment dans la Plate-forme Genre et Développement. Parallèlement, une mutualisation des acquis, en articulation avec certaines des thématiques de recherche du CNRS, devrait être encouragée.

La Commission a par ailleurs rappelé que les financements nécessaires à la recherche sur le Genre et le Développement ne pouvaient relever des seuls programmes et financements du MAEDI et de l'AFD. Elle s'intéressera au potentiel de convergence avec les recherches menées par le secteur privé au titre de la RSE. Elle encourage les chercheur.e.s à engager le MENESR sur la problématique genre et développement, et à mobiliser leurs propres institutions de recherche sur les enjeux de genre, élément constituant de nombreux cursus à l'étranger. Ceci pourrait aussi renforcer l'attractivité des établissements d'enseignement supérieur français.

2. Institutionnaliser et étoffer le dialogue bilatéral

Objectif 4 – « Insertion des enjeux de genre dans la politique étrangère de la France – volet bilatéral »

Objectif stratégique : Mettre à l'agenda de façon plus systématique les questions relatives aux droits des femmes et à l'égalité femmes-hommes.

La Commission se félicite des actions menées à titre bilatéral par les Ambassades, SCAC et Instituts français, en direction des pouvoirs publics et/ou de la société civile, évoquées par le MAEDI, sans pouvoir cependant en mesurer l'ampleur, le caractère plus ou moins systématique, ni l'impact.

Elle s'interroge par ailleurs sur la possibilité d'institutionnaliser davantage le dialogue avec certain.e.s Ministres et Départements des Etats-hôtes sur des problématiques-clés : maîtrise de leur fécondité par les femmes (Niger, Mali, Tchad...), mutilations sexuelles féminines (dont l'Egypte), participation des femmes handicapées, accès des femmes aux ressources et autonomisation, rôle et moyens de l'institution nationale au service de l'égalité femmes-hommes... Reflétant l'importance attachée à la lutte contre les inégalités, un tel dialogue régulier, et le cas échéant élargi à nos partenaires européens ou onusiens (FNUAP, UNICEF, ONU-Femmes...), aiderait tant la société civile locale dans son plaidoyer, que les acteurs/opérateurs français dans leur identification de volets

opérationnels nouveaux en matière d'égalité dans leurs projets. Une telle institutionnalisation aurait également vocation à renforcer le suivi de ce dialogue au niveau des Postes et Agences.

Afin de renforcer la coordination de cet effort, la Commission suggère que des éléments de langage pour des campagnes ciblées pourraient être communiqués par le MAEDI, y compris en lien avec les grandes conférences internationales (CSW, CPD...), en coopération avec nos principaux partenaires en matière de développement.

3. Réaffirmer l'engagement multilatéral et inscrire résolument le genre dans les ODD

Objectif 5 – « Insertion des enjeux de genre dans la politique étrangère de la France – volet multilatéral »

Objectif stratégique : Maintenir et soutenir le rôle leader de la France dans la défense et la promotion des droits des femmes, et de l'égalité entre les femmes et les hommes.

La Commission salue le portage politique du thème de l'égalité femmes-hommes au niveau multilatéral, par le Président de la République, lors du Sommet mondial pour l'Égalité des genres et l'autonomisation des femmes (70^e AGNU), par la Secrétaire d'Etat aux Droits des femmes à la CSW, mais aussi dans le cadre des négociations de la COP 21 : le Ministre des Affaires étrangères a manifesté son engagement explicite en faveur de l'inclusion des Droits des femmes dans l'Accord de Paris, mi-octobre, lors de la remise du plaidoyer du groupe de travail du HCE sur « les femmes actrices de la lutte contre le dérèglement climatique ». Les éléments relatifs à l'égalité f-h intégrés dans l'Accord de Paris constituent un premier socle, à renforcer, notamment sur l'accès aux financements et aux technologies, lors des futures COP.

Nous appelons de nos vœux la réaffirmation de cet engagement politique en faveur de l'égalité des sexes dans le cadre des Nations-Unies, ainsi que de l'Union européenne.

La Commission s'interroge sur les financements consacrés par la France à la mise en œuvre des Objectifs du Développement durable, et notamment à l'Objectif dédié N°5 « réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et filles ». Elle attire aussi l'attention sur l'absence de mention ou l'« invisibilité » des cibles transversales relatives aux Droits des femmes intégrées sous 11 autres ODD (lutte contre la pauvreté et contre la faim, santé, éducation, accès à l'eau, travail décent, réduction des inégalités, habitat durable, lutte contre les dérèglements climatiques, lutte contre les violences, moyens de réaliser les ODD).

Elle recommande d'aider nos principaux partenaires à retenir le plus grand nombre possible de cibles de l'ODD 5 et des cibles transversales intégrées sous les autres ODD. Pour élaborer des projets adaptés et, si nécessaire, aider les autorités à une analyse objective du différentiel femmes-hommes dans de nombreux champs du développement, la Commission appelle à soutenir la production de données désagrégées par sexe, en coopération avec les agences onusiennes, les instituts statistiques et de recherche universitaire français et locaux.

4. Capitaliser sur les acquis de la Stratégie 2013-2017 et assurer une articulation étroite avec la Stratégie sur les Droits et la Santé sexuels et reproductifs

Objectif 6 – «Suivi de la Stratégie genre et développement 2013-2017 et traçabilité de l'aide au développement française consacrée au genre»

Objectif stratégique : Garantir la redevabilité des engagements pris dans le cadre de la stratégie genre et développement 2013-2017.

Indicateur : publication annuelle des données sur l'aide au développement française consacrée au genre, y compris l'évaluation de la stratégie genre et développement.

Cet objectif, du fait du recoupement partiel des indicateurs de financements, a été couvert en 1^{ère} partie. Parmi les autres indicateurs :

- La liste des auditions conduites par la Commission figure en annexe I.

- La Commission souhaite enfin souligner l'importance du rôle d'accompagnement et de suivi de la mise en œuvre de la Stratégie confié à la Plate-forme Genre et Développement. Elle recommande de lui accorder les moyens nécessaires pour l'animation du réseau et la mobilisation des 2 Groupes de travail (Climat, Jeunesse), la capacité d'action et de plaidoyer des associations féministes étant de plus en plus entravée par le manque de moyens financiers. En regard, le soutien apporté par l'AFD à Coordination Sud pour la formation d'ONG françaises à l'approche genre, qui contribuera à renforcer leurs capacités à présenter et conduire des projets solides, a été salué.

La Commission recommande au MAEDI et à l'AFD d'entamer rapidement une réflexion sur les suites qui pourraient être données à la Stratégie Genre et Développement et au CIT, tous deux ayant pour échéance la fin 2017. Au regard de l'ampleur des enjeux de l'égalité et des cibles fixées dans les ODD, la Commission estime qu'il est essentiel de consolider et intensifier les efforts déjà bien engagés par les 2 principaux acteurs, ainsi que de capitaliser sur les acquis de l'intégration de l'égalité des sexes dans l'aide française au développement. La Plate-forme pourrait utilement être mobilisée pour accompagner cette réflexion.

Comme évoqué lors des auditions, la Commission considère la libre disposition de son corps, et donc la maîtrise de sa fécondité, comme la condition sine qua non de l'exercice par les femmes de tous leurs autres droits et le préalable à leur autonomisation. Elle s'interroge sur l'état d'avancement de la Stratégie envisagée par le MAEDI en matière de promotion des droits et de la santé sexuels et reproductifs (DSSR) des femmes. Elle souligne le lien évident de ce projet avec la Stratégie Genre et Développement et plaide pour une articulation étroite entre ces 2 Documents d'orientation stratégique, le moment venu.

CONCLUSION

Dans un contexte international, mais aussi européen, marqué par les pressions croissantes des forces conservatrices, voire obscurantistes, dont la première cible est en général les Droits des femmes, la Commission ne saurait trop souligner l'importance et la validité de la Stratégie Genre et Développement. Elle appelle l'ensemble des acteurs et actrices concerné.e.s à mesurer l'écart qui persiste entre les ambitions et les réalisations, à constater la distance avec nos partenaires du CAD, et à effectuer le saut qualitatif et quantitatif nécessaire pour parvenir aux objectifs visés, qui s'inscrivent pleinement dans l'Agenda des Objectifs du Développement Durable à l'horizon 2030.

La volonté politique d'atteindre les 50% de projets marqués comme intégrant le genre en 2017 doit être réaffirmée lors du CICID 2016, pour donner l'impulsion nécessaire aux acteurs et actrices du développement. L'AFD a réussi à dépasser en 2015 son objectif de financer plus de 50% de projets contribuant à la lutte contre les dérèglements climatiques et au développement, elle a su communiquer et mobiliser ses agent.e.s en ce sens. La conclusion de l'Accord de Paris doit beaucoup à la forte implication des plus hautes autorités et à la pleine mobilisation du MAEDI pour relayer le plaidoyer et préparer la négociation de la COP 21 au Bourget. La même mobilisation est requise pour sensibiliser les équipes à l'impératif de promotion des droits des femmes et de réduction des inégalités, dont les femmes et les filles sont les premières victimes ; l'autonomisation politique, économique et sociale des femmes et filles, la moitié de la population, est la condition sine qua non du développement durable des pays que nous aidons et de l'efficacité de notre APD.

ANNEXES

Annexe I – Liste des personnes auditionnées

La Commission a tenu 3 séries d'auditions, sur la base des rapports du MAEDI et de l'AFD, remis les 10 et 17 mai 2016. Elle se félicite de la forte implication de toutes les personnes auditionnées :

Le 24 mai

- **Gautier MIGNOT**, Directeur général adjoint de la Mondialisation, de la Culture, de l'Enseignement et du Développement international du Ministère des Affaires étrangères et du Développement international, accompagné de Anne-Charlotte DOMMARTIN et Ouafae SANANES (DGM/DDD/HUMA).
- **Laurence BRETON-MOYET**, Directrice des Opérations de l'Agence française de Développement, accompagnée de Luc LE CABELLEC, Directeur adjoint du Département des Appuis Transversaux, et de Sarah LAHMANI et Olivia DABBOUS (DAT/AES).
- **Bertrand BARBE**, Directeur général délégué d'Expertise France, accompagné de Léonie GUERLAY, Département Gouvernance et Droits humains

Le 21 juin

- **Béatrice KHAIAT**, Directrice générale de Campus France, accompagnée de M. Didier Rayon, responsable des études
- **Shanti BOBIN**, Cheffe du Bureau Multifin 5, Direction générale du Trésor

Le 5 juillet

- **Yveline NICOLAS**, coordinatrice de la Plate-forme Genre et Développement et d'Adéquations, et Mme Martine LEVY, membre du Forum Femmes Méditerranée
- **Adeline MAZIER**, représentante de Coordination Sud, Directrice Générale du FORIM, membre du Bureau de Coordination SUD et référente pour le Conseil d'Administration de la Commission Genre & Développement.

Annexe II - Remerciements aux membres de la Commission et du GT-CPI

Commission « Droits des femmes et Enjeux internationaux et européens » :

- **Maxime FOREST**, Président de la commission «Droits des femmes et Enjeux internationaux et européens », Maître de conférences en sciences politiques, Sciences Po Paris
- **Serge RABIER**, Co-Rapporteur, Consultant Chercheur, Docteur en socio-démographie
- **Jocelyne BOUGEARD**, Adjointe à la Maire de Rennes
- **Françoise BRIE**, représentée par Marie-Dominique de SUREMAIN
- **Catherine COUTELLE**, Députée, Présidente de la Délégation aux Droits des femmes de l'Assemblée nationale, représentée par Camille CARTON
- **Jean-Michel DUCOMTE**, Président de la Ligue de l'Enseignement
- **Pierre-Yves GINET**, photjournaliste, co-fondateur de l'association et du magazine « Femmes ici et ailleurs »
- **Vivette LOPEZ**, Sénatrice du Gard et Maire de Mus
- **Jean-Michel MONNOT**, Conseil en management, All Inclusive !
- **Françoise MORVAN**, Présidente de la Coordination française pour le Lobby Européen des Femmes
- **Kareen RISPAL**, Haute fonctionnaire à l'Egalité femmes-hommes, Ministère des Affaires Etrangères, représentée par Cécile MERLE
- **Sabine SALMON**, Présidente de Femmes solidaires
- **Jean-Philippe VINQUANT**, Directeur général de la Cohésion sociale, représenté par Fanny BENEDETTI, Chargée de mission au BAEI

Membres associés de la Commission Droits des femmes et enjeux internationaux :

- **Monique DENTAL**, Représentante du réseau féministe Ruptures
- **Agnès HUBERT**, ancienne haute fonctionnaire de la Commission européenne
- **Agnès LECLERC**, ancienne déléguée aux affaires européennes et internationales des ministères chargés des affaires sociales et ex haute fonctionnaire à l'égalité entre les femmes et les hommes
- **Yveline NICOLAS**, Coordinatrice de l'Association Adéquations
- **Cécile SPORTIS**, Conseillère honoraire des Affaires étrangères

Membres associés du Groupe de travail Coopération et Protection internationales

- **Olivia DABBOUS**, Chargée de mission, Division d'Appui environnemental et social, Agence française de Développement
- **Hélène GUETAT**, Professeure de sociologie à l'ENFA, Toulouse
- **Sarah LAHMANI**, Chargée de mission, Division d'Appui environnemental et social, Agence française de Développement
- **Nicolas RAINAUD**, Représentant d'Equilibres & Populations
- **Ouafae SANANES**, Conseillère en genre et développement, Sous-direction de la santé, de la sécurité alimentaire et du développement humain, Ministère des Affaires étrangères

Pour le Secrétariat général du Haut Conseil à l'Egalité

- **Marie-Annick BOURDIN**, Commissaire aux Affaires internationales, suivi des travaux de la Commission « Droits des femmes et Enjeux internationaux et européens », co-rapporteure
- **Yseline FOURTIC**, Stagiaire

Annexe III – Suivi des recommandations du rapport du HCE sur l'année 2014

Recommandations du rapport HCE 2014 (5/10/15)	Réponses MAEDI	Réponses AFD
<p><u>RECOMMANDATION N° 1</u></p> <p><i>Un portage politique et hiérarchique explicite du DOS II</i>, mettant en relief la cohérence d'ensemble de notre diplomatie en matière d'égalité femmes-hommes et de prise en compte des enjeux liés au genre, ses objectifs et ses retombées.</p> <p>La Commission appelle de ses vœux une communication publique renouvelée sur la stratégie et son inscription dans les grands rendez-vous internes aux acteurs, facteur important de mobilisation pour les agent.e.s.</p> <p>Elle invite aussi à traduire cette stratégie dans les documents budgétaires, tel le Document de Politique transversale pour le Projet de Loi de Finances 2016 « Politique française en faveur du développement » (seule l'AFD a évoqué le DOS Genre et Développement dans le DPT-PLF 2015). Cela constituerait au demeurant un levier de sensibilisation interministérielle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le portage politique est de plus en plus explicite tant au plan du MAEDI (toutes les manifestations en lien avec le développement humain, les droits de l'homme, les droits des femmes, la COP21) que des autres ministères, notamment le ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes (CSW, rencontres internationales), le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (la COP21). - Pilotage des opérateurs qui ne disposent pas encore de leur propre plan d'action : intégration du genre dans leur contrat d'objectifs et de moyens, dialogue soutenu avec les points focaux genre et les instances de direction. - La loi d'orientation et de programmation relative au développement et à la solidarité internationale du 7 juillet 2014 qui intègre l'égalité femmes-hommes comme un socle de l'action extérieure de la France. Elle rappelle la stratégie genre et développement du MAEDI. - Le DPT-PL 2015 mentionne clairement la stratégie genre à la page 3 : « L'évaluation de l'année « zéro » de la mise en œuvre de la stratégie genre et développement », a donné lieu à un avis formulé par le Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes qui a noté les progrès réalisés par le MAEDI en matière d'intégration de l'approche genre dans la politique d'aide au développement. 	<p>Portage politique et hiérarchique du DOS II :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présidence du comité de pilotage de la mise en œuvre du CIT Genre de l'AFD assurée par le Directeur adjoint de l'AFD - Inscription des objectifs de redevabilité genre dans le COM de l'AFD - Sessions de sensibilisation des directeurs d'agence (début 2015), des directeurs des divisions techniques (formations sectorielles 2015) et géographiques (formations des départements géo en 2016)

RECOMMANDATION N°2

Mesurant les contraintes budgétaires, la Commission plaide pour un **renforcement mesuré, mais effectif, des moyens pour franchir l'étape nécessaire à la mise en œuvre réussie du DOS II**. La base est là, la forte implication personnelle des agent.e.s chargé.e.s de la coordination y contribue largement. Afin de dynamiser le réseau, développer le dialogue Centrales/Postes-Agences, mais aussi de favoriser une analyse plus globale des inégalités et des difficultés structurelles auxquelles les femmes sont confrontées, elle préconise :

- La **création a minima d'un ETP supplémentaire à l'AFD et au MAEDI, portant les équipes de coordination à 3 agent.e.s à l'AFD et à 2 agent.e.s au MAEDI** ;
- **Le renforcement et la généralisation des efforts de formation** au MAEDI et à l'AFD, dont la formation des cadres ;
- La **mutualisation des outils et bonnes pratiques** développés par les acteurs et l'amélioration de leur accessibilité sur l'Internet.

- A compter de juin 2016, un ½ ETP est alloué au pôle genre sur la base d'un redéploiement interne, meilleure redistribution des tâches et des responsabilités entre les différentes sous-directions, implication des services de la Haute fonctionnaire à l'égalité dans la transversalisation et l'animation du réseau diplomatique
- Le renforcement des capacités des agents pour la maîtrise de l'outil genre, tant à la DGM qu'à la DGP (382 agents formés en 2015).
- Formation de 31 ambassadeurs, 32 numéros deux d'ambassade et 60 COCAC.
- Les outils de l'AFD sont en ligne, le portail Diplomatie accorde un large écho aux notes diplomatiques et courriels formels, une communauté genre est créée.

Renforcement des moyens :

Création a minima d'un ETP supplémentaire :

- Les moyens humains ont été renforcés depuis le début de la mise en œuvre du CIT (*pt 2 du rapport*)
- le recrutement de stagiaires et de consultants (au sein de la division AES et dans d'autres départements)
- l'appropriation progressive des enjeux de genre par les collègues de la division AES (en cours de renforcement : 20 personnes d'ici à fin 2016)
- la nomination de référents genre au siège et dans les agences (accompagnée d'un effort de formation et de réflexion sur les modalités de leur contribution au CIT)

Renforcement des efforts de formation (*pt 6*)

Mutualisation et diffusion des outils et bonnes pratiques

- l'ensemble des outils produits a été largement diffusé en interne et en externe, et mis en ligne sur le site internet de l'AFD (pts 5 et 8).
- des exemples de bonnes pratiques (à ce stade, pratiques relatives à la phase d'instruction - dialogue avec les partenaires et contrepartie) sont régulièrement collectés et certains ont fait l'objet de communication (articles notamment).

RECOMMANDATION N° 3

Constatant les difficultés et **besoins de financement spécifiques aux projets d'intégration transversale du genre**, la Commission invite tous les acteurs/actrices à comparer la faible proportion de l'APD ventilable que nous y consacrons, en regard de nos partenaires du CAD et à élargir la portée des «questionnements» sur le genre et sur l'efficacité de l'aide :

Allouer **des moyens budgétaires supplémentaires** ou, tenant compte des contraintes, envisager la réallocation de moyens en faveur de l'approche genre, structurante et génératrice de nombreux bénéfices collatéraux à long terme ;

Examiner la pertinence de l'application du marqueur genre aux frais d'écologie et les questions légitimes que suscite leur proportion dans le total de l'APD française marquée genre ;

Réexaminer le champ couvert jusqu'ici par les programmes et projets visant à l'intégration du genre : réflexion sur la gouvernance et la modernisation des législations (statut personnel, héritage, propriété...), secteurs couverts confinants ou non les femmes aux rôles qui leur sont traditionnellement assignés (éducation, santé, alimentation...);

Au-delà de l'amélioration quantitative de l'usage du marqueur genre, **analyser l'impact des projets visant la transversalisation du genre, mais aussi leur visibilité**, pour évaluer la nécessité ou non de renforcer la proportion des projets ayant le genre pour « objectif principal ».

- **Le MAEDI a souhaité pérenniser le Fonds Français Muskoka (10M€ en 2016).**
- Les règles internationales relatives à l'APD permettent de comptabiliser les écolages en APD. Conformément à la décision interministérielle prise en 2012, l'APD en éducation est marquée 1. Le MAEDI a pris des contacts avec le MENESR au printemps 2016 dans la perspective d'obtenir des données désagrégées par sexe.
- Le MAEDI œuvre pour intégrer la thématique des droits des femmes et de l'égalité femmes-hommes dans les **conventions et les résolutions internationales**. Tant dans les processus internationaux de l'année 2015 : **Agenda du développement durable pour 2030, définition des cibles des ODD, 60^e session de la CSW, Accord de Paris sur le Climat, l'approche par les droits est défendue sur toutes les thématiques** y compris sur l'héritage ou la propriété.

Une nouvelle résolution sur les violences de genre en milieu scolaire a été portée par la France et adoptée par l'UNESCO à l'unanimité. Le FSP « **Femmes d'avenir en Méditerranée, 2013-2017 (2,4M€)** » comporte un volet important sur la « Mixité et gouvernance » mis en œuvre par ONU Femmes Afrique du Nord et Moyen-Orient pour **lutter contre le plafond de verre**.

Les pays partenaires de ce projet élaborent leur propre **plan d'action en faveur de l'accès des femmes à des postes de responsabilité et**

- Allouer des moyens budgétaires supplémentaires : Dans le cadre de l'appui apporté par AES durant l'instruction des projets, un plaidoyer est fait pour dégager les moyens nécessaires pour intégrer le genre dans la préparation puis l'exécution des projets (études genre spécifiques, volets genre dans les projets,...), moyens pouvant provenir de différentes sources (fonds d'études, budgets consultant de la direction des opérations, budget du projet, co-financement et délégations,...)

- Réexaminer le champ couvert : réflexion sur la gouvernance et la modernisation des législations / travail sur secteurs autres que « sociaux » :

- Eu égard au récent transfert du secteur de la gouvernance à l'AFD, cette réflexion a d'ores et déjà démarré en 2016, pour identifier de nouveaux types de projets traitant spécifiquement ces enjeux

- Des réflexions et initiatives existaient déjà dans ce champs : à travers certains projets ONG (travaillant sur les droits des femmes) ou à travers des volets de projets dédiés à la gouvernance de certains secteurs (qui constituait parfois un levier pour aborder les enjeux de genre)

- L'AFD a toujours visé une transversalisation de la prise en compte du genre, et a donc d'emblée mener un travail sur l'ensemble des secteurs financés (yc infrastructures, secteur privé et finances, agriculture, développement urbain,...), sans se

de décision (Egypte, Jordanie, Maroc et Tunisie). La création de réseau des réseaux sur le **leadership des femmes en Méditerranée** participe de cette volonté du MAEDI d'approcher les inégalités sous l'angle des droits et de la **modernisation des législations**.

- **Plus de 16M€ alloués au titre du FSP à des projets notés 1 ou 2, hors FSP MUSKOKA. Une grande communication autour de projets dédiés à l'autonomisation des femmes et à tous les projets** couvrant les thématiques du développement humain (voir les thématiques abordées dans ce rapport).

limiter aux secteurs « sociaux ». La production des 8 boîtes à outils sectorielles et l'organisation de formations pour chacun des secteurs en est l'illustration.

- Analyser l'impact des projets visant la transversalisation du genre :

Il n'est pas possible à ce stade de mener une analyse d'impact des projets ayant été instruits en intégrant les enjeux de genre ; en effet, depuis 2014, la phase de mise en œuvre des projets octroyés depuis 2014 vient à peine de commencer.

<p>RECOMMANDATION N° 4</p> <p>La Commission attend une montée en puissance du suivi des Indicateurs et de la présentation structurée des résultats, en en renforçant la lisibilité au bénéfice de tous. Elle reviendra par ailleurs en 2015 sur les aspects qui n'ont pas suffisamment été couverts dans les rapports 2014, concernant l'appui à la recherche, le soutien et la coopération avec la société civile et la contribution des collectivités territoriales.</p>	<p>Ce rapport intègre cette recommandation : données disponibles sur la recherche et l'appui à la société civile. Les collectivités territoriales n'ont pas pu être recensées en 2015 ; elles feront l'objet d'analyse dans le rapport 2016.</p>	<p>Suivi des indicateurs et présentation structurée des résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appui à la recherche : <ul style="list-style-type: none"> Si l'AFD n'a pas le mandat pour le financement spécifique d'actions de recherches, elle a toutefois piloté / contribué a certaines études et réflexions sur le genre (voir point 7 et 8.2 du rapport) - Soutien et coopération avec la société civile : (pt 3.2, 4.2, et annexe 11 du rapport)
<p>RECOMMANDATION N° 5</p> <p>Elle invite les acteurs à aller au-delà de la production statistique et procéder à une auto-évaluation critique, faisant ressortir l'analyse de l'impact des projets menés et présentant quelques exemples spécifiques illustrés de résultats et d'impacts concrets sur les enjeux de genre ; ceux-ci pouvant avoir valeur d'exemplarité et de modélisation, étayant la mobilisation des services et facilitant la communication externe.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les porteurs de projets évaluent en amont l'impact recherché en termes d'actions sensibles au genre. Toutefois, les évaluations des projets pour le FSP ne s'imposent qu'au-delà de 300 000 euros de budget. Le MAEDI a publié un outil de capitalisation relatif au FSP « Genre et économie, les femmes actrices du développement », intitulé « Intégrer l'approche de genre dans les initiatives de développement ». La brochure a été réalisée par l'ONG Adéquations, elle comprend un film destiné à valoriser les actions de la France en matière de genre. • Quant à l'AFD, mesurer l'impact d'un projet pourrait avoir lieu plusieurs années après la réalisation dudit projet, l'évaluation en tout cas ne peut mesurer l'impact à titre annuel 	<ul style="list-style-type: none"> • Comme expliqué précédemment (recommandation n° 3), il n'est pas possible pour le moment de réaliser une analyse d'impact de projets dont l'exécution vient de commencer. • Une réflexion a commencé pour mettre en place une analyse qualitative du processus de mise en œuvre du CIT Genre, à partir d'un échantillon de projets.

<p>RECOMMANDATION N°6</p> <p>Elle encourage les acteurs à mutualiser leurs outils et bonnes pratiques avec les autres organismes sous la tutelle du MAEDI et les autres administrations qui participent également de la politique française de développement ; elle leur suggère de développer leur concertation avec ces entités pour compléter la dynamique engagée sous l'égide du DOS II et mieux en valoriser les résultats, avec le plein appui de la Direction du Trésor.</p> <p>Elle sollicitera la participation du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche aux travaux du GT-CPI.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les outils développés par l'AFD sont en ligne et sont mentionnés dans les sessions de formations. Une distribution des documents a lieu quand cela est possible. • Un dialogue a été lancé avec les services concernés pour obtenir des données sexospécifiques et intégrer l'approche genre dans leurs actions. 	<p>Mutualisation des outils :</p> <p>Comme expliqué ci-dessus (recommandation n°2), les outils et bonnes pratiques font l'objet d'un partage et d'échanges réguliers avec le MAEDI et autres administrations, que ce soit à Paris ou dans les pays, dans le cadre de la collaboration localement entre les agences AFD et les postes.</p>
<p>RECOMMANDATION N°7</p> <p>La Commission souligne enfin l'importance de pouvoir mesurer la manière dont les acteurs, en Centrale et dans les Postes, articulent la stratégie française Genre et Développement avec les programmes d'action en matière de genre de nos partenaires européens et internationaux, dans une démarche d'apprentissage mutuel et de complémentarité des projets et financements.</p>	<p>-Ceci est au cœur des actions quotidiennes de la DGM. La France a contribué à la réflexion autour de la rédaction du deuxième Plan d'action Genre de l'UE, a co-parrainé une résolution sur l'amélioration de l'intégration du genre à l'UNESCO en avril 2016. la France a alimenté les stratégies d'UNITAID sur le genre.</p> <p>Les agents en poste nourrissent le dialogue bilatéral et multilatéral autour du genre. Ils communiquent autour de la stratégie et de la position de la France en matière d'égalité femmes-hommes.</p>	<p>Articulation (pt 8.3. du rapport et annexe 12)</p> <p>- Outre des rencontres bilatérales avec d'autres bailleurs, partenaires, ONG,... l'AFD est impliquée dans plusieurs réseaux et groupes de réflexion (Gendernet du CAD/OCDE, Réseau des praticiens européens, Plate-forme Genre et Développement) qui vise justement à un échange sur les pratiques de chacun en matière d'intégration du genre (tant opérationnelle qu'institutionnelle) dans une optique de mutualisation et d'apprentissage commun.</p> <p>- Dans les pays, des échanges / collaborations se mettent en place progressivement, à travers la participation à des « groupes sectoriels genre » rassemblant bailleurs et acteurs nationaux travaillant sur cette question, à travers l'instruction puis le suivi de projets en co-financement (par ex. projets avec la BASD en Asie).</p>